Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 5: Protection de la nature et du patrimoine

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique économique

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en octobre 1981

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

Groupes de biens et de services	Indice octobre 1981		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	septembre 1981	octobre 1980
Total	198,0 [a]	117,5	– 0,3	7,3
Alimentation	•	130,3	– 0,6	11,4
Boissons et tabacs	•	114,3	0 [b]	6,9
Habillement	•	111,4	0 [b]	4,5
Loyer du logement	•	105,8	0 [b]	4,6
Chauffage et éclairage	•	164,9	– 2,8	16,0
Aménagement et entretien du logement	•	111,0	0 [b]	4,8
Transports et communications	•	113,0	– 0,5	5,3
Santé et soins personnels	•	114,7	0,4	5,6
Instruction et loisirs	•	115,4	0 [b]	7,2

[a] Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

[b] N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

L'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1981

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a subi en novembre 1981 une nette hausse de 0,7% par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 118,2 points qui dépasse de 7,0% celui de 110,5 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La progression de 0,7% que l'indice suisse des prix à la consommation a connue en novembre 1981 par rapport au mois précédent est principalement imputable à la forte hausse de l'indice du **loyer du logement** (+4,6%). D'autres indices accusent aussi un mouvement ascendant: ce sont ceux des groupes **boissons et tabacs** (+1,1%) et **instruction et loisirs** (+1,3%). En revanche, les indices des groupes suivants ont reculé: **alimentation** (–1,1%) et – par suite de baisses de prix pour le mazout et l'essence – **chauffage et éclairage** (–0,8%) ainsi que **transports et communications** (–0,5%). Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique en novembre.

Les réductions de prix d'un mois à l'autre pour le mazout et l'essence ont allégé de 0,1 point de pour-cent l'indice suisse des prix à la consommation; d'une année à l'autre par contre, le renchérissement subi par ces produits a contribué à raison de 0,5 point de pour-cent à sa hausse. Sans ces mouvements de prix, l'indice suisse des prix à la consommation aurait progressé de 0,8% au lieu de 0,7% en novembre 1981 par rapport au mois précédent et dépasserait de 6,5% au lieu de 7,0% le niveau enregistré une année auparavant.

Des prix plus élevés pour des boissons alcooliques – surtout des vins et la bière – et

pour des boissons consommées au restaurant ont été les causes décisives de la progression de l'indice du groupe **boissons et tabacs**.

La hausse de l'indice du groupe **instruction et loisirs** s'explique essentiellement par des augmentations de prix pour des séjours dans des hôtels et pour la fréquentation de cours; mais des prix plus élevés pour des fleurs, pour des séances de cinéma, des représentations de théâtre et des concerts ainsi que pour des journaux et revues se sont aussi fait sentir. Les répercussions de ces hausses ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour des voyages à forfait ainsi que pour des éditions normales de livres en librairie.

Ce sont principalement des baisses de prix pour des fruits et des légumes qui ont provoqué le nouveau recul de l'indice de l'**alimentation**. Malgré ces baisses, les indices des fruits et des légumes dépassent encore – ce toutefois dans une moindre mesure qu'en octobre – les niveaux qui étaient les leurs une année auparavant. Le calcul des indices des légumes et des fruits fait actuellement l'objet d'un réexamen général qui porte aussi bien sur la méthode appliquée depuis 1977 que sur les paniers-type qui varient de mois en mois.

Outre celles pour des fruits et des légumes, on a constaté des réductions de prix pour le sucre et la viande de porc. Les répercussions de ces diminutions ont cependant été affaiblies par des prix en hausse pour des produits à base de céréales, des repas au restaurant ainsi que pour des conserves de tout genre. Les augmentations de prix appliquées au pain et à la farine par suite de l'entrée en vigueur, le 1er octobre 1981, de la loi révisée concernant les céréales ont été intégralement reportées sur les prix de détail, ce qui a fait monter l'indice de 0,1%. Les prix des autres articles de boulangerie ont également augmenté par suite de la modification apportée à la loi concernant les céréales et ont grevé l'indice général de 0,1 point pour-cent.

L'indice du **loyer du logement**, calculé tous les six mois, montre qu'en novembre 1981, le niveau général des loyers en Suisse était de 4,6% plus élevé que lors du relevé précédent, tandis qu'on avait constaté une hausse de 2,9% en mai 1981. En l'espace d'une année, c'est-à-dire entre novembre 1980 et novembre 1981, ce niveau est monté de 7,6%. L'augmentation de 4,6% accusée en novembre 1981 par le niveau des loyers pour l'ensemble de la Suisse par rapport à mai 1981 est en majeure partie

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1981

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

Groupes de biens et de services	Indice novembre 1981		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	octobre 1981	novembre 1980
Total	199,4 [a]	118,2	0,7	7,0
Alimentation	•	128,9	– 1,1	10,8
Boissons et tabacs	•	115,6	1,1	6,2
Habillement	•	111,4	0 [b]	4,5
Loyer du logement	•	110,7	4,6	7,6
Chauffage et éclairage	•	163,5	– 0,8	6,3
Aménagement et entretien du logement	•	111,0	0 [b]	4,8
Transports et communications	•	112,5	– 0,5	3,9
Santé et soins personnels	•	114,7	0 [b]	5,6
Instruction et loisirs	•	116,9	1,3	7,4

[a] Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

[b] N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

imputable aux augmentations des taux d'intérêt hypothécaire survenues pendant l'année 1981 sur un marché des logements qui reste tendu dans son ensemble. En outre, des rénovations et modernisations, surtout dans la catégorie des anciens appartements (construits avant 1947), ont aussi contribué à faire monter le niveau des loyers. Une autre cause encore de ce renchérissement a été la prise en compte des appartements neufs mis sur le marché pendant le dernier semestre, dont on estime que les loyers ont atteint un niveau qui dépasse de 12% celui des chiffres comparables enregistrés lors du relevé précédent. En mai 1981, les loyers des logements neufs étaient de plus de 4% plus élevés que lors de l'enquête précédente et le pourcentage correspondant enregistré en novembre 1980 s'inscrivait à 9%. Parmi les quelque 100000 loyers soumis en novembre 1981 à l'enquête, la proportion de ceux qui ont augmenté a atteint 49% (33% en mai 1981); la part des cas sans variation s'inscrivait à 50% (65%) et celle des cas de baisse à 1% (2%).

En raccordant à la nouvelle série de l'indice suisse des prix à la consommation l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de novembre 1981, un indice de 199,4 points.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général: Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 25.— Prix du numéro: Fr. 2.50 Caisse: CCP 25-2086